

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

A. LE COMITE

Le comité est composé de Pierre-Yves Bosshard, président, Maëlle Kolly, trésorière, Dominique Bavarel, Valerie Debernardi, Claire Dechamboux, Clémence Jung, Emma Lidén, Camille Maulini, Olivier Peter, Raphaël Roux, Anna Sergueeva, Clara Schneuwly et Aurélie Valletta.

Il s'est réuni 8 fois.

B. LES MEMBRES

Au 31 décembre, l'association compte 160 membres dont 18 nouveaux membres.

C. VIE DE L'ASSOCIATION

L'association a engagé une secrétaire à 10% pour la gestion administrative et la communication - mise à jour du site internet, suivi de la page Facebook.

Le site internet www.ajp-ge.ch a été refait en collaboration avec wonderweb, Claire Dechamboux et la secrétaire.

Une newsletter mensuelle a été mise en place.

Raphaël Jakob a été élu comme représentant de l'AJP à la NAC - Nouvelle association du Courrier. Il a remplacé Jean-Bernard Waeber.

L'AJP a pris position et fait partie du comité unitaire pour la campagne du salaire minimum. Valerie Debernardi a représenté l'AJP en date du 8 septembre 2020, lors d'une conférence sur le salaire minimum, organisée par le comité de soutien. Dans ce cadre, elle a introduit la thématique et participé à des tables rondes répondant aux questions et animant le débat.



L'AJP a également pris position pour la campagne sur les droits des personnes handicapées.

Une table ronde a été organisée le 2 mars 2020 en collaboration avec les Bibliothèques municipales et le service de l'agenda 21, intitulée : « Violences sexuelles : changer la loi ? Changer les mentalités ? » Cette table ronde a notamment été organisée par Camille Maulini et Clara Schneuwly y a participé en qualité d'intervenante.

Une conférence a été organisée par Emma Lidén le 29 septembre 2020 en collaboration avec l'AJP-UNI et Extinction Rebellion Genève, intitulée : Droit et environnement, le rôle des juristes dans l'action environnementale.

L'AJP est représentée au sein du Comité des JDS par Emma Liden et Valerie Debernardi.

L'AJP est représentée au sein du Comité de l'association Scopale par Camille Maulini. Les projets pilotes devraient débuter au printemps 2021. Le rapport d'activité est à disposition sur le site : <https://www.scopale.ch/>.

Camille Maulini et Clara Schneuwly continuent le suivi de la campagne sur la réforme du droit pénal sexuel. Elles effectuent notamment un travail de réseau avec les JDS, Amnesty International, le Collectif grève des femmes Genève, et le Groupe national de réflexion des Vert.e.s en tant qu'expertes.

Elles ont également participé à la campagne d'appel à une révision de la loi le 14.06.2020 (cf. <https://www.stopp-sexuelle-gewalt.ch/fr>).

Elles ont donné des interviews sur le sujet :

- <https://www.letemps.ch/suisse/violences-sexuelles-temps-den-finir-presomption-consentement>
- <https://www.rts.ch/play/radio/forum/audio/quelle-definition-pour-le-viol-et-quelles-consequences-interview-de-clara-schneuwly?id=11925438>
- Plaidoyer mai 2021

Enfin, elles ont élaboré une prise de position à l'attention du Conseil national et du Conseil aux États, qui sera rendu en mai 2021.

L'AJP a suivi le remplacement du Procureur général de la Confédération et celui du Procureur genevois puisqu'il avait postulé au MPC.



L'AJP a adressé un certain nombre de courriers sur différentes problématiques :

- A l'Hospice général concernant l'aide sociale des personnes en détention et en exécution de peine. (en cours)
- Au Procureur général concernant la délégation du traitement des procédures pénales à la police. (en cours)

D. LES PUBLICATIONS

Pierre-Yves Bosshard a tenu la chronique mensuelle consacrée à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans le journal Le Courrier.

Clara Schneuwly a participé à la rédaction du guide « La loi fédérale sur l'égalité (LEg) devant les tribunaux » en collaboration avec l'Université de Genève, l'Ordre des avocats de Genève et le Bureau pour la promotion de l'égalité et de prévention des violences du canton de Genève. La brochure est gratuitement disponible ici : <https://bit.ly/3sBO22h>

Anna Sergueeva a rédigé un article pour Plaidoyer de septembre 2020 intitulé : « Violences policières et racistes : *quo vadis* ? ».

E. LES GROUPES DE TRAVAIL

Droit de manifester – Raphaël Roux

Cette année encore, le comité de l'AJP s'est engagé pour la défense de la liberté de réunion (art. 11 CEDH) et plus particulièrement, contre l'application abusive de la Loi cantonale sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu F 3 10).

Dans ce cadre, des membres de l'AJP ont impulsé la rédaction d'un rapport publié en décembre 2019 sur les violations relevées devant les juridictions durant ces cinq dernières années.

L'AJP continue de suivre le projet de loi PL 12651 déposé au parlement cantonal visant à modifier la LMDPu sur la base des recommandations du rapport.



Au mois d'août 2020, l'AJP a participé à une conférence de presse aux côtés de la société civile pour dénoncer la persistance des amendes et autres tracasseries infligés par les services de police à Genève. Il s'agissait d'annoncer une série de procès à venir. Un appel a été fait dans la foulée aux membres de l'AJP à s'annoncer au comité afin de constituer un pool d'avocat-e-x-s prêt-e-x-s à s'engager pour contester les sanctions. Ces procédures touchent en outre aux questions de justice climatique ou de liberté syndicale, thèmes qui sont chers à l'AJP.

Le comité a été régulièrement sollicité pour répondre à la presse sur ces thématiques.

Afin de structurer les actions précitées avec les autres acteurs de la société civile (syndicats, collectifs, partis politiques et ONG), l'AJP a décidé d'adhérer à la Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM) qui s'est récemment constituée en association.

Questionnaire aux détenus : le COVID en détention – Anna Sergueeva

L'AJP a adressé à ses membres un questionnaire traduit en arabe, allemand, portugais, anglais et russe concernant les conditions de détention en cette période de pandémie. Un rapport sera fait en collaboration avec la Ligue Suisse des Droits de l'Homme.

Médiation – art. 120 Cst – Camille Maulini, Anna Sergueeva, Clémence Jung

L'AJP a participé au projet sur la médiation lancé sur le canton de Genève, composé d'un groupe pluridisciplinaire de réflexion (Pouvoir judiciaire / Juges / ODA / professionnel-le-s de la médiation), formé en parallèle de la demande du gouvernement de prise de position sur la place de la médiation dans la Constitution et la loi genevoise.

Le groupe continue son travail pour une mise en avant du processus de médiation dans le cadre des procédures civiles.

